

HABILITATION ÉLECTRIQUE

B0/H0V Exécutant

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable :

- De savoir repérer les dangers d'ordre électrique
- D'évoluer dans un environnement présentant des risques d'ordre électrique
- Y réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique



PERSONNEL CONCERNÉ :

Personnels non électriciens intervenant dans un environnement où il existe un risque électrique.

PRÉ-REQUIS :

Savoir lire et comprendre une instruction de sécurité en français.

ANIMATION & PÉDAGOGIE :

Toutes nos formations sont assurées par des animateurs certifiés pour leurs compétences et leur pédagogie.

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités,
- Exercices pratiques,
- Contrôle des connaissances.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

Vidéo projecteur + PC + Support visuel

Platine pédagogique

ÉVALUATION :

Test de connaissances théoriques et mises en situation pratique conforme à la norme NF C18-510.

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP :

N'hésitez pas à contacter notre référente Élodie au 06.71.10.27.98 ou bien par mail à contact@atria-defibrillateurs.fr !

PROGRAMME :

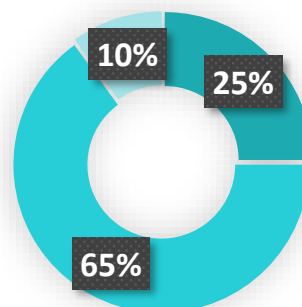
Partie théorique :

- Les grandeurs électriques
 - Les dangers électriques
 - Les domaines de tension
 - Analyse de risque liés à l'utilisation du matériel
 - Les effets du courant sur le corps
 - Les zones d'environnement
 - Les titres d'habilitation indice 0
 - Le principe de l'habilitation
 - Les limites de l'habilitation
 - Les moyens de protection
 - Les équipements de protection collective
 - La conduite à tenir en cas d'accident et en cas d'incendie électrique
- Évaluation théorique.

Partie Pratique :

- Repérer des environnements ou des locaux à risques
 - Se déplacer ou évoluer dans cet environnement
 - Adapter son comportement en fonction des risques
 - Manipuler du matériel et outillage
 - Savoir-faire un compte rendu de son activité.
- Évaluation pratique.

RÉPARTITION PÉDAGOGIQUE :



■ Pratique ■ Théorie ■ Mises en situation

- En entreprise
- Dans notre salle d'Evry (91)

HABILITATION ÉLECTRIQUE

B0/H0V Exécutant

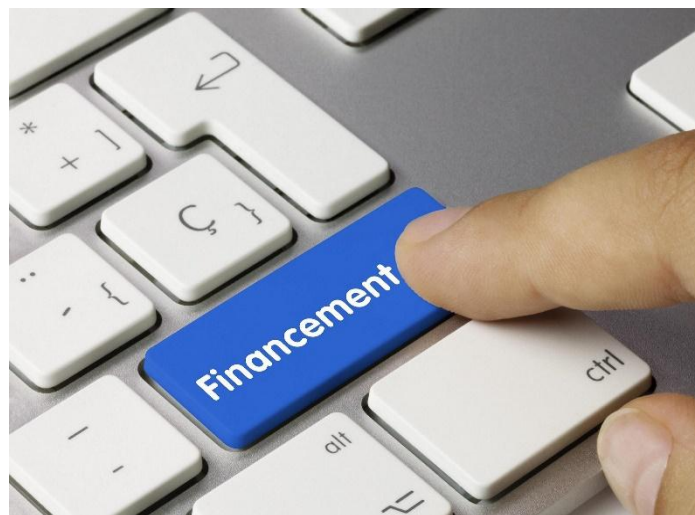
FINANCEMENT :

Le **plan de développement des compétences**, c'est l'ensemble des actions de formation établi à l'initiative de l'employeur dans le cadre de la politique de ressources humaines de l'entreprise. Il est annuel et s'élabore généralement en fin d'année. D'après la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'action de formation est désormais définie comme « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ». De nouvelles actions de formation font ainsi partie de cette définition comme : le tutorat, le coaching, l'AFEST, le MOOC, le mentoring...

Tous les salariés de l'entreprise peuvent être concernés par le plan de développement des compétences, quelle que soit la nature, la durée de leur contrat ou leur ancienneté.

L'OPCO gère, généralement, les dépenses liées aux coûts pédagogiques, rémunérations et allocations formation, transport, repas et hébergement.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre service RH / formation pour plus d'informations sur les prises en charge possibles.



Vous ne connaissez pas votre **OPCO** ? Trouvez-le en cliquant sur l'image !

EASY INTRA

Vous souhaitez réaliser cette formation dans votre entreprise ?
Aucun problème !
ATRIA D&F adapte et personnalise le programme, et l'un de nos formateurs se déplace chez vous.
Pour en savoir + : contactez-nous.

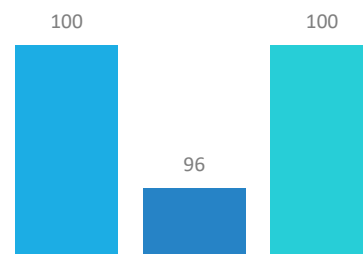


Vous souhaitez nous confier vos salariés pour cette formation ?
Aucun problème !
ATRIA D&F vous propose un lieu équipé et confortable à Evry (91) pour la mettre en place.
Pour en savoir + : contactez-nous.

EASY INTER

Les autres formations
ATRIA Défibrillateurs & Formations
qui pourraient vous intéresser :

- [Secourisme](#)
- [Incendie](#)



■ Clients satisfaits ■ Stagiaires satisfaits
■ Attestations délivrées